

## LA PATRIE

MONTREAL, 10 MAI 1892

L'édition parisienne du *New-York Herald* a été saisie samedi.

On mande de Berlin, que le *Tagblatt* se fait l'écho d'un bruit de source arabe, d'après lequel Emin Pacha serait mort.

On mande de Rio de Janeiro que la banque anglaise offre de prêter \$5,000,000 pour améliorations dans la ville.

Il y aura demain soir, éclipse partielle de la lune. La lune entrera dans le pénombre de la terre, à 2 heures 54 minutes.

Le duc de Westminster offre \$10,000 de récompense à celui qui découvrirait l'empoisonneur de son cheval *Orme*, un célèbre coursier.

Le *World* de New-York constate avec regret que, de tous les Etats de l'Union américaine, l'Etat de New-York est le moins avancé dans ses préparatifs en vue de l'exposition de Chicago.

Il est question d'annexer les Iles Hawaï aux Etats-Unis. On espère que le libre échange avec les Etats-Unis donnera une grande impulsion aux industries de ces Iles.

Six mille ouvriers sont en ce moment employés aux travaux de l'exposition de Chicago. La plupart des palais sont en bonne voie d'achèvement.

Jacques St-Céré, télégraphe au *New-York Herald*, que l'empereur Guillaume est beaucoup plus malade que le public ne le croit. Il se trouve paraît-il, dans un état malade qui affecte des organes essentiels.

Un congrès comme on en voit peu et comme on n'en entend jamais, est celui qui aura lieu le jour de la Pentecôte à Hanovre: un congrès de sourds-muets! On ne parle de rien moins que d'une trentaine de mille convocations.

Si M. Abbott suit l'exemple du lieutenant-gouverneur Angers, il nommera deux adversaires de sir Adolphe et un ami comme commissaires royaux chargés de faire une enquête sur les actes illégaux qui sont reprochés au ministre des postes.

La législature de l'île du Prince-Edouard a adopté à l'unanimité une résolution qui a été transmise au ministre des chemins de fer, relativement à certaines destitutions récentes d'employés du chemin de fer de l'île. Le chef des conservateurs de l'île a prononcé un discours en faveur de la motion.

On reçoit d'Alger des nouvelles affligeantes sur les ravages commis par les sauterelles. Elles ont dévoré les récoltes dans l'Algérie méridionale, mais elles n'ont pas touché aux vignobles.

Trente mille ouvriers de Lodz, ville de Pologne à 75 milles de Varsovie, se sont mis en grève depuis le 1<sup>er</sup> mai. Pendant la semaine qui vient de s'écouler, ils se sont livrés à de nombreux excès et ont attaqué à plusieurs reprises les Juifs de la ville. Le gouverneur de la province a été obligé d'appeler la troupe pour rétablir l'ordre.

Cinq personnes tuées, un grand nombre de blessés, la police rouée de coups et 100 tonnes de charbon volées à la barbe des autorités impuissantes, tel est le bilan de la journée de dimanche dernier à la houblonnière de Castleden près de la ville anglaise de Carlisle. Si ces choses-là se passaient en France, les gallophobes et les anti-républicains ne manqueraient pas de proclamer que les Français sont ingouvernables et que les institutions républicaines sont la cause d'une foule de désordres. Mais cela se passe en Angleterre pays monarchique, pays modèle par conséquent, et ce simple incident passera inaperçu comme tant d'autres.

Il paraît que la France est assez appréciée à l'étranger. En voici la preuve: 5,371 étrangers ont obtenu la naturalisation pendant l'année 1891. Dans ce nombre, composé de 4,308 hommes et 973 femmes, les trois dixièmes sont nés en France, 958 sont Italiens, 879 belges, 511 allemands, 165 luxembourgeois, 155 suisses, 93 russes, 88 autrichiens-hongrois, 68 espagnols et 137 appartenant à différentes nationalités. En Algérie, il a été accordé 1,078 naturalisations, 12 en Cochinchine, 12 en Nouvelle-Calédonie, 21 en Annam et Tonkin, et 17 en Tunisie.

Qui va conduire l'enquête et porter les accusations contre sir Adolphe Caron devant la Commission Royale? Ce n'est pas M. Edgar, puisque le gouvernement, au lieu d'accepter les accusations que ce député libéral a soulevées par d'autres qui sont contenues dans la motion Bowell. Ce n'est pas non plus M. Bowell qui entreprendra de prouver que son collègue n'est pas digne de faire partie du parlement. Les commissaires nommés par sir Adolphe seront chargés de le juger sur un acte d'accusation préparé par lui-même et par ses collègues. Naturellement, sir Adolphe et ses collègues ont eu bien soin de ne l'accuser que de choses dont il est innocent, et d'élaguer tout ce qu'il y avait de compromettant dans le réquisitoire de M. Edgar. Après avoir prouvé qu'il n'est pas coupable des crimes que ses propres amis font semblant de lui imputer pour donner le change au public, les biens qui tomberont à son de trompe que c'est M. Edgar qui l'a accusé à tort. Il pourrait bien se faire que ça ne prendrait pas aux yeux du public et que tous ces subterfuges ne serviraient qu'à dessiller les yeux de l'électorat.

Sir Charles Tupper et lady Tupper passeront une partie de la prochaine saison à Newport.

Les rapports officiels de l'Etat de Massachusetts indiquent que 55,999 aubains se sont fixés dans cet Etat l'année dernière. Sur ce nombre on compte 24,000 Canadiens. En commentant ces chiffres, le *Boston Sunday Democrat* dit que les Canadiens qui se sont fixés dans le Massachusetts sont des gens économes et industriels, qui font d'excellents citoyens, et qu'il faut que le Canada soit bien mal gouverné pour que de pareils gens ne puissent pas trouver à s'occuper d'une façon profitable dans leur propre pays. Parlant des vantardises ridicules des journaux "restrictionnistes," au sujet de la prospérité et de la "loyauté" du Canada, le *Democrat* dit: "La jactance politique peut servir les intérêts temporaires et inavouables des vulgaires politiciens, mais les nations ne peuvent subsister au moyen de la jactance, et les hommes politiques qui tiennent à leur réputation d'honnêteté et d'intelligence ne devraient jamais avoir recours à de semblables moyens."

## BULLETIN POLITIQUE

On parle d'élections générales à l'île du Prince-Edouard durant le mois de juillet. Ce sera le quatrième appel général au peuple d'intérêt direct pour le Canada dans un an.

La *Gazette* de Montréal laisse entendre que le cabinet Abbott, en face du mécontentement général, a demandé de renvoyer le bill de redistribution de sir John Thompson.

L'*Echo des Deux-Montagnes* dit qu'il est plus que jamais temps pour les libéraux du comté des Deux-Montagnes de fonder un "Club Laurier".

La nouvelle commission des chemins de fer a été constituée. Elle a décidé de s'adresser à la législature de Québec pour obtenir la permission de renouveler ses débetures et d'y ajouter au capital l'intérêt non payé depuis quelques années.

Demain sera observé comme "Jour des Armes", dans la division Est de la province, savoir: dans les comtés de Beauce, Bellefleur, Bonaventure, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi, Dorchester, Arthabaska, Gaspé, Kamouraska, Lac St-Jean, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Matane, Mégantic, Montserrat, Montserrat, Nicolet, Portneuf, Québec (Cité), Québec (Comté), Rimouski, Saguenay, St-Sauveur, Témiscouata et Wolfe.

—La dette nette du Canada au 30 avril était de \$235,421,057.

—Les dépenses du Canada pendant le mois d'avril ont été de \$2,315,379.

—La majorité torie de la Chambre des Communes a rejeté la motion de M. Lister demandant la mise en accusation du juge Elliott, coupable d'avoir donné au ministre Carling un mandat qui appartient à M. Hyman.

—L'île de la Nouvelle-France, qui n'a pas une saleté que les bleus n'aient sanctionnée à la demande de leurs chefs.

## IL EST TEMPS D'ARRETER

L'échevin Beauvois vient de mettre au jour une situation; il a fait connaître des faits et des chiffres qui ont causé, de bon droit, une grande sensation parmi les citoyens de Montréal. Il a posé un cri d'alarme qui a trouvé un écho chez tous ceux qui ont quelque souci des intérêts de la ville. Pour notre part, après avoir vérifié le tout, nous n'hésitons pas à dire comme l'échevin Beauvois que la position de la ville est grave, qu'elle menace de devenir critique; que des abus révoltants se sont introduits dans l'administration municipale; qu'il est grand temps de s'arrêter et d'examiner quelles réformes il devient nécessaire d'adopter pour éviter une catastrophe.

En 1888, la dette de Montréal, déduction faite des fonds d'amortissement était de \$11,520,000, et l'évaluation de la propriété taxable de \$90,324,615, soit dans la proportion d'un peu près deux et demi pour cent (2 1/2 %).

A cette époque la législature autorisa la ville à emprunter sur débetures perpétuelles, dans la proportion de quinze pour cent de la valeur cotisée de tous les immeubles situés dans ses limites présentes ou futures. Le fonds d'amortissement qui s'élevait à \$2,410,000 et qui s'accumulait à raison de \$200,000 par année fut supprimé, et remplacé par une simple obligation, déjà existante du reste, de racheter les vieilles débetures à leur échéance.

Le conseil a profité des pouvoirs qui lui étaient conférés pour mettre la main sur les deux cent mille piastres du fonds d'amortissement et le distribuer aux divers comités.

Puis, sous prétexte d'amélioration, il a entrepris d'élargir un grand nombre de rues, d'en pavé un plus grand nombre, de leur donner des trottoirs permanents, de renouveler les tuyaux de l'aqueduc et de construire des canaux d'égoûts dans toutes les directions. Des millions ont été dépensés de la sorte. D'autres entreprises encore plus extravagantes et moins utiles sont en voie d'exécution ou de préparation, et il n'y a aucune apparence que l'on songe à s'arrêter dans un avenir plus ou moins éloigné.

Le résultat immédiat de cette politique a été l'augmentation de la dette au taux de plus de deux millions par année. Au lieu de \$11,520,000 qu'elle était en 1888, la dette consolidée de Montréal était au 31 décembre 1891 de \$19,038,881.29 soit une augmentation de \$7,518,881.29, en trois ans et demi. Elle équivaut à dix-huit et demi pour cent de la valeur de la propriété taxable!

Le résultat de plus désastreux n'est pas pourtant l'augmentation de la dette consolidée, mais bien la perte de crédit public qui a résulté de l'adoption de cette nouvelle politique. Les capitalistes anglais, qui suivent nos affaires de

près, avaient d'abord accueilli favorablement les nouvelles obligations perpétuelles à 3 1/2 % d'intérêt que la ville leur offrait et les avaient achetées à quatre-vingt-cinq cents dans la piastre. Mais bientôt leur valeur marchande tomba si bas qu'elles sont devenues presque invendables. Au 31 décembre, il y en avait encore pour \$3,857,660 entre les mains de nos banquiers, et depuis cette époque deux ventes ont eu lieu à raison de soixante et dix-neuf cents dans la piastre.

Bien plus, nos débetures sont tellement déconsidérées que nos agents financiers à Londres ne consentent à prêter sur cette garantie et moyennant une forte commission, que soixante et six cents et deux tiers de leur valeur normale!

La législation financière de 1888 a été reconnue tellement désastreuse que le conseil a été unanime à demander son abrogation et le retour aux vieilles et saines doctrines des emprunts remboursables à termes garantis par un fonds de rachat qui en assure la solidité sur tous les marchés monétaires du monde.

Le crédit de la ville se ressentira longtemps du coup qui vient de lui être porté. Il faudra plusieurs années d'une administration sage, économe et ferme pour réparer ces désastres.

Les nouvelles obligations ne seront reçues avec faveur par les capitalistes qu'à la condition d'être accompagnées d'une déclaration qui dissipe les inquiétudes et rassure la confiance dans la sagesse de l'administration municipale.

L'un des côtés les plus sérieux de la position actuelle est le montant énorme des emprunts temporaires.

Au 31 décembre 1891, nous devions en Angleterre \$2,014,678.22 Plus, à la Banque de Mont-Total \$500,000.00

Depuis cette époque; le prêt de la Banque de Montréal est devenu dû et cette institution a refusé de le renouveler. Le trésorier a dû s'adresser à toutes les autres banques, et il est parvenu à emprunter pour quatre et six mois les sommes suivantes:

Payer la Banque de Mont-Total \$500,000.00  
Payer intérêts et dépôts d'expropriations 700,000.00

En tout \$1,200,000.00  
La ville doit donc, à titre d'emprunts temporaires, les sommes suivantes:

En Angleterre \$2,014,678.22  
A Montréal 1,200,000.00  
Total \$3,214,678.22

Et cela dans un moment où ses débetures se vendent à soixante et dix-neuf cents dans la piastre ou ne se vendent pas du tout!

Ce n'est pas tout encore: la ville va être obligé de déposer d'ici à quelques jours les sommes suivantes:

Expropriation rue Notre-Dame Est \$470,000.00  
Carré Viger 119,000.00  
Rue Beaudry 70,000.00  
Total \$659,000.00

Si la législature permet l'expropriation de la rue St-Antoine et de la rue Notre-Dame Ouest, il faudra déposer au moins un million de plus, et probablement plutôt deux millions qu'un seul.

N'est-ce pas le comble de l'aveuglement que de persister à empirer comme à plaisir une question déjà grave, à ne tenir aucun compte des avvertissements du trésorier, qui a informé le comité des finances qu'il lui faudrait trouver trois millions de plus s'il consentait à continuer les améliorations projetées pour 1892?

N'y a-t-il pas dans le comité des finances un homme capable et résolu de faire comprendre que le temps est arrivé de reprendre haleine, d'ouvrir les yeux et de se rendre compte de la situation avant d'aller plus loin?

Paris ni Londres ne se sont pas faits en un jour. Il n'est ni nécessaire ni utile que Montréal soit renouvelé en quelques années au prix de la ruine de son crédit et de la ruine de la fortune d'un grand nombre de nos citoyens.

L'échevin Beauvois l'a dit en plein conseil, il l'a réitéré dans les journaux, et il est indubitablement vrai, que l'application de nos lois d'expropriations est devenue une gigantesque conspiration contre l'intérêt public de la ville et contre l'intérêt particulier des propriétaires appelés à payer une partie ou la totalité de ces expropriations. Il paraît exister une entente corrompue ou non, entre les commissaires, les témoins et les propriétaires expropriés pour porter jusqu'à la fraude l'exagération des dommages présents soufferts. Il n'est pas fait une seule expropriation importante depuis 1888 qui ne puisse être taxée de fraude grossière et patente. Que l'on consulte l'historique des opérations faites dans les rues Notre-Dame Est et Ouest, St-Laurent, Ste-Catherine, Milton, Bleury, Pine Avenue, etc., et l'on constatera à chaque pas la preuve de mépris le plus absolu de toutes les règles de la justice, du bon sens et nous pourrions dire de l'honneur. Dans presque chaque cas, le montant des dommages accordés pour une petite lieure de terrain égale presque, et dans d'autres il excède, la valeur entière de toute la propriété, y compris bâtisses et terrains.

Prenez un exemple entre mille. La liste suivante contient le nom de toutes les propriétés expropriées sur la rue Notre-Dame-Ouest, l'évaluation de chaque propriété en entier, bâtisses et terrains compris, le nombre de pieds accordés à chacun, le montant d'indemnité accordé à chacun. Le lecteur intelligent, en comparant ces chiffres, comprendra aisément leur langage et pourra tirer les conclusions qu'il croira les plus raisonnables:

Propriétaires	Evaluation total du lot.	Etendus prise.	Indemnité.	Prix par pied
Succession Torrance.....	\$15,000	500 4	\$13,417.00	\$26.50
Succession Stephens.....	15,000	542 8	12,024.00	22.20
Jacob H. Joseph.....	16,000	535 0	14,083.33	26.00
Jas. S. Evans.....	60,000	556 5	21,719.75	39.00
Hollis Shorey.....	50,000	618 0	38,355.10	62.00
Robert Miller.....	22,000	388 6	22,999.49	59.70
John H. Wilson.....	28,000	764 4	19,425.95	25.33
Succession Smith.....	32,000	957 5	20,882.50	22.30
Succession Barot.....	17,000	1,503 5	15,138.92	10.30
J. H. Stearns.....	15,000	1,196 0	10,383.44	10.25
Succession Barot.....	5,000	872 5	9,114.83	10.00
W. Macintosh.....	10,000	1,098 6	12,630.63	11.50
Dame Redpath.....	17,000	2,373 3	20,144.17	8.50
D. Barry.....	8,000	1,171 8	18,935.00	16.20
Succ. McKinnon.....	7,000	1,211 0	16,617.00	13.66
Dame Leblanc.....	2,000	266 7	4,496.29	17.00
Passage.....	4,500	841 5	11,463.00	13.60
Dame Thos. Skelly.....	10,500	1,044 2	18,905.60	17.90
Dame Metayer.....	2,500	790 9	9,392.50	11.90
Succession Rodier.....	104,500	3,361 11	104,195.94	31.00
Dame S. Cloutier.....	15,000	409 5	12,430.75	25.25
Écritures de Beaujeu.....	39,000	1,032 0	29,994.00	29.00
Owen McCarver.....	39,000	795 0	39,915.00	50.25
Total.....	\$543,000	19,874 00	\$528,965.57	

Par quel principe de justice ou d'affaires pourrait-on justifier l'octroi d'une indemnité aux uns de huit piastres cinquante cents par pied, à d'autres de dix, onze, douze, treize, dix-sept, vingt deux et vingt-cinq piastres du pied, à la succession Rodier de trente et une piastres, à M. Owen McCarver, de cinquante, à M. Robert Miller, de cinquante-neuf et à M. M. Shorey de soixante et deux piastres du pied sur une section de la même rue, pour des bâtisses de presque égale valeur?

Ailleurs, sur la rue St-Laurent, sur la rue Milton, sur la rue Ste-Catherine, sur la rue Beaudry, partout le même système a été suivi, avec le même résultat: c'est que la ville est fraudée, que

les propriétaires cotisés pour ces améliorations sont ruinés, et qu'il régnait dans toute la ville un malaise et une inquiétude bien justifiés.

En présence de ces faits, en présence d'un pareil système produisant des résultats aussi désastreux, la ville doit-elle entreprendre de nouvelles améliorations telles que l'élargissement des rues Notre-Dame Ouest, St-Antoine et autres?

Nous disons emphatiquement non. Et si le conseil ne veut pas le comprendre, nous espérons que les citoyens sauront obtenir justice et protection de la législature.

Manœuvres qui n'étaient encore plus, cela n'empêchera pas la vérité de se faire jour à travers les ombres épaisses de l'obscurantisme et de la duplicité.

La Province de Québec en Europe

Le secrétaire provincial a mis sur le bureau du greffier la réponse à une adresse de la Chambre demandant copie des instructions données au vicomte de Poli par l'ancien gouverneur. Ces instructions étaient contenues dans la lettre suivante:

Québec, 5 décembre 1890.  
M. le vicomte de Poli,  
Avenue Carnot, No 10.  
Mon cher vicomte:

Il serait très important pour notre pays qu'il fut publié régulièrement en Europe des articles de journaux sur nos ressources, nos progrès, sur les avantages de l'immigration en ce pays, etc. Vous savez que des télégrammes très dommageables à la province de Québec sont envoyés de différentes sources et souvent avec un esprit qui nous est hostile.

Il est donc important que nous ayons en Europe un homme sympathique, en qui nous aurons toute confiance, qui pourra corriger ces erreurs et faire valoir les ressources du pays au point de vue de ses richesses minières, forestières et agricoles. En même temps, faire connaître l'excellence de notre régime que nous gouverne, l'esprit de concorde qui régnait entre toutes les nationalités, malgré les différences d'origine et de religion.

Certainement qu'il y a parfois des journaux désagréables et il faut toujours compter sur les imperfections de la nature humaine. Cependant, malgré ces inconvénients, je pense que nous sommes le peuple le plus heureux de la terre, par notre constitution, par nos richesses, nos mœurs et nos habitudes.

Pour vous aider dans l'exécution de ce projet, je vous envoie l'*Électeur* qui est l'organe officiel du gouvernement, de la province de Québec, le *Canadien*, qui oppose ce journal et qui favorise la doléance politique; j'ajoute ce dernier journal, qui journal généralement catholique, va jusqu'à attaquer indirectement le Pape et l'Église à cause des faveurs qui sont accordées au premier ministre de notre province par Rome, malgré que ce dernier les méritait à juste titre. Je vous envoie l'*Union Libérale*, qui paraît hebdomadairement entre deux eaux et qui est dirigé par un comité de jeunes libéraux, qui veulent avancer leurs affaires. Il faut donc la lire *Canis grando salis*. Vous recevrez aussi la *Vérité* qui est une publication religieuse, va jusqu'à l'extrême et parfois se fait plus catholique que le Pape.

A dater du premier janvier 1891, vous recevrez régulièrement la somme de cinquante piastres par mois. Ce montant vous sera payé en adressant à chaque mois votre compte pour autant, fait et dupliqué. Nous demandons que vous fassiez un article par semaine.

J'ai l'honneur d'être,  
M. le vicomte,  
Votre dévoué serviteur,  
(Signé) A. LABELLE,  
Assistant-Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation.

Tous ceux qui y réfléchissent  
Trouvent que notre système de vendre tous nos charbons à "Un seul prix" est le plus beau système de commerce.

Chas. Desjardins & Cie,  
1527, rue Ste-Catherine,  
5, 6, 9, 10, 12, 13, 16, 17

Des Mathieu et Bernier  
Chirurgiens-dentistes, 112, Champ-de-Mars.  
—Extraction des dents par le gaz et par l'électricité. Les dents sont préparées d'après les procédés les plus modernes.  
9-51 3 p. 9-57

Avez-vous jamais savouré un bon cigare à 10 cents? Fumez un *Crème de la Crème*, de J. M. Fortier, et vous n'en vendrez plus d'autres. Son "*Minerva*" à 5 cents est la dernière merveille sortie de son établissement.  
100-201

Si vous êtes fatigué de prendre des grosses pilules de l'ancienne façon, qui irritent, faites l'essai des *Petites Pilules de Carter* pour le Foie et vous en tirerez profit. Un homme peut tout essayer. Une pilule ferme une dose. Essayez-les.  
3-9

Dentisterie  
Dr A. S. Brossard, chirurgien dentiste, 7 rue St-Jacques, Montréal, extrait les dents sans douleur par l'électricité, et fait les dentiers d'après les procédés les plus nouveaux.

## Chose Singulière

Pourquoi tout le monde fait usage de Pearline. Par-ci, par-là, il y a cependant une femme qui n'a pas suivi la marche du progrès. L'univers avance sans elle. Ce qu'elle a besoin de savoir c'est que pour le lavage du linge et le nettoyage de la maison, la Pearline épargne la moitié de l'ouvrage, abolit les frottements qui use tant le linge, qu'elle ne coûte pas plus cher que le savon ordinaire et ne cause aucun dommage.

Si une femme veut savoir cela, il y a des millions de femmes qui peuvent le lui dire.

**DEFIEZ-VOUS** Des colporteurs et quelques épiciers peu scrupuleux vous disent: "ceci est aussi bon que" ou "la même chose que la Pearline." C'EST FAUX.—La Pearline n'est jamais colportée, et si votre épicier vous envoie quelque chose à la place de la Pearline, faites ce qui est sage—renvoyez-le-lui.  
JAMES FYLE, New-York.

## ANNONCE IMPORTANTE

## JOHN MURPHY & CIE

## POUR LA 1<sup>re</sup> COMMUNION

Nous invitons respectueusement nos pratiques de visiter notre département de fantaisie devant ce meuble, nous avons préparé avec soin un assortiment des plus complets en broderie pour Robes, Jupons, Gants, Bas et Voiles de Première Communion, nous pouvons garantir d'avance la plus entière satisfaction à l'acheteur, et les plus bas prix de marché.

Voiles de Première Communion faits sur commande à quelques heures d'avis.

Mouchoirs brodés

Garnitures pour Robes

CHIFFONS CHIFFONS

Foulards et Cravates pour Dames

CREPONS. CREPONS.

TULLE DE SOIE

Ornements et Franges.

"PASSEMENTERIES"

NETS pour couvrir les Robes

JOHN MURPHY & CIE.

1781, 1783 Rue Notre-Dame

COIN DE LA RUE ST-PIERRE.

THE E. B. EDDY Co

AU COMMERCE de GROS

Les Seaux, Cuvettes, Laveuses portent tous l'emblème du nom EDDY, et il n'y en a pas d'autres véritables. Assurez-vous que vous les obtenez.

Les Allumettes d'Eddy,

Indurated Fibre Ware

Succursale de Montréal, 318 Rue St-Jacques.

LE TEMPS prouve tout.

Mais rien n'a été prouvé aussi promptement que l'excellence de la LESSIVE PHENIX pour le lavage.

C'est une chose au-dessus de toutes les poudres à laver. Elle épargne le bois, vu qu'il faut faire bouillir si peu. Elle ménage les forces, pas de frottement dur; et elle épargne

De l'Argent en économisant le bois, le travail, la force, le tempérament et le temps.

Afin de rendre agréable les places dures, Et y donner du confort; Afin de rendre brillant tout Article enduit de graisse—

Lessive Phenix

En vente partout par les Épiciers.





Québec, 2 mai 1892.

On remarque que l'Orateur de la Chambre des Communes et celui de l'Assemblée législative de Québec portent tous deux le même nom: l'hon. M. White et l'hon. M. Leblanc.

Le gouvernement a été forcé par l'attitude agressive de certains de ses partisans d'abandonner son projet de légiférer sur la dime.

La majorité a été fortement prononcée à son dernier caucus, contre cette législation ultramontaine.

Le rapport du commissaire des Travaux Publics pour l'année 1891 vient d'être mis devant la Chambre par l'hon. M. Nantel. Il porte la signature de l'hon. Pierre Garneau.

Entre autres renseignements, j'en extrais les suivants: Les travaux aux murs d'enceinte du palais législatif ont été suspendus à la fin de l'année 1890 et n'ont pas été repris depuis.

Afin de protéger l'édifice contre la foudre, il est suggéré de pourvoir à l'installation de paratonnerres.

On suggère de placer un annuaire pour le service des départements, après l'entrée sur la Grande-Allee.

Des réparations pour quelques centaines de piastres ont été faites au palais de justice de Québec.

L'ancien gouverneur a fait l'acquisition d'un terrain sur la Grande-Allee aux fins d'y ériger une nouvelle construction pour l'école Normale Laval.

Les plans et devis pour ce nouvel édifice ont été préparés par M. Emile Tangany, architecte de Québec et sont prêts depuis le mois de novembre dernier.

L'acte par lequel les Dames religieuses de l'Hôtel-Dieu ont cédé au gouvernement le terrain destiné à l'école Normale porte la signature de S. E. Eminence le cardinal Taschereau, de l'hon. P. J. Arneault, de la supérieure du monastère et du notaire C. Labrecque.

L'achat de ce terrain est maintenant devenu inutile par suite de la détermination du gouvernement actuel de ne pas construire d'école.

On sait que le Séminaire de Québec louera au gouvernement le pensionnat de l'Université Laval pour vingt ans à raison de \$8,000 par année.

En vertu du contrat fait avec l'Hôtel-Dieu, l'ancien cabinet s'est engagé à lui payer \$1,500 par année pendant un certain nombre d'années.

La bêtise du bureau des archives, sur la rue Ste Anne à Québec a été vendue aux Frères des Ecoles Chrétiennes, mais le gouvernement en garda l'usage jusqu'au 1er mai 1892.

Une loge, destinée au portier de Spencer Wood, a été construite près du chemin St Louis, à l'entrée principale de l'avenue conduisant à la résidence de M. Angers.

Les bureaux du gouvernement aux Trois-Rivières ont été abandonnés et les meubles ont été transportés à Québec.

Des réparations indispensables ont été faites à la plupart des palais de justice et des prisons de la province.

Un palais de justice et une prison ont été construits à Bytown dans le comté de Pontiac. Les travaux ont été terminés le 14 juillet et devront être terminés le 31 décembre prochain.

Le gouvernement a acheté de M. James Inglis Roy, du Sault-au-Récollet, un terrain pour l'érection d'un nouveau prison à l'usage du district de Montréal.

A compter du premier mai courant, la province est obligée, en vertu du contrat, de payer, toutes les taxes et cotisations qui peuvent être imposées sur ce terrain. Le point de vente a été de \$18,000, dont \$11,000 ont été payés comptant.

Depuis le premier octobre 1890 au 31 décembre 1891, il a été construit dans toute la province 287 milles de chemins de fer parati sur les voies ferrées de la province.

Les élections ont donné le résultat suivant: Geo. F. Davent, président; M. Charles Holland et Nolan de Lisle, vice-présidents; M. Jas Brown, sec.-trés.; conseillers, MM. George Hyde, R. A. Mathewson, R. Gohier, J. S. Thompson, R. K. Thomas, H. Gordon Strathly.

Les agents d'immobilier ont eu une assemblée hier après-midi sous la présidence de M. C. Simpson pour élire un nouveau bureau.

Les élections ont donné le résultat suivant: Geo. F. Davent, président; M. Charles Holland et Nolan de Lisle, vice-présidents; M. Jas Brown, sec.-trés.; conseillers, MM. George Hyde, R. A. Mathewson, R. Gohier, J. S. Thompson, R. K. Thomas, H. Gordon Strathly.

Le défilé accordé aux cochers pour mettre des gros numéros à l'arrière partie de leurs voitures expira ce soir.

Le chef Hughes sera sévère sur ce sujet et tous ceux qui ne se seront pas conformés à ce règlement seront arrêtés sans merci.

Un instrument de \$200 M. Louis Pelouquin, accusé du vol d'un instrument appartenant aux ingénieurs de la corporation, a été honorablement acquitté ce matin.

Le fils de M. Pelouquin avait trouvé certain jour un instrument oublié dans un endroit où avaient travaillé pendant quelques jours les ingénieurs de la ville et l'avait apporté à la maison où il n'y avait personne pour apprécier la valeur de cet instrument.

Cet instrument valait \$300. Nous avons le plaisir d'informer le public que M. L. O. Grothé & Co manufacturiers de cigares à Montréal, et à l'avenue Montcalm, ont repris les affaires dans des conditions particulièrement favorables. Leurs nombreux clients et amis seront heureux d'apprendre cette nouvelle et s'empresseront de les féliciter de leur entrée dans le monde des affaires.

Le comité Mémorandum Le comité Mémorandum aura une réunion vendredi prochain à 8 heures. On prendra des arrangements pour aller rencontrer l'artiste Hébert des arts arrivés.

Vol des papiers M. Ed. Carmody a subi son procès ce matin pour vol d'une montre et d'une somme de \$5 à M. R. Prince.

Il a été trouvé coupable et condamné à subir son procès devant les prochaines assises.

Nomination On annonce que M. Rémi Goy vient d'être nommé à une position lucrative à la douane en remplacement de feu M. John Lewis.

La Chambre n'a siégé qu'une petite demi-heure cet après-midi. Le besogne est retardée par les imprimeurs officiels. Plus de cent milliers de bills ne sont pas encore imprimés.

Le gouvernement ne semble pas, du reste, très pressé de soumettre ses mesures à la députation. Si les affaires continuent à marcher aussi lentement, la session ne sera pas terminée avant la fin de juin.

M. L. CARROU, Secrétaire.

CHUTE FATALE

Mort accidentelle d'un ramoneur

Ce matin, un homme nommé Pierre Clément, lorsqu'il a ramené une cheminée au coin des rues St. Patrice et Hibernia lorsqu'il a soudain perdu l'équilibre. Il est tombé violemment sur le sol où on l'a recueilli complètement inanimé pour le transporter à l'Hôpital Anglais.

Il avait fait une chute de quarante pieds, et il n'a pu survivre à ses blessures. Il est décédé vers une heure cet après-midi.

LA LISTE DES ACCUSÉS

Pour les prochaines assises

Nous donnons ci-après les noms des accusés qui auront à comparaitre devant les prochaines assises et l'officier à laquelle ils devront répondre.

William Carroll, vol; Robert Graham, vol; John White, assaut grave; Théophile Miron, assaut; Azilda Darré, vol; Joseph Glass, vol; Joseph Tabbé, assaut indélicat; Chs. E. Young, tentative de fraude; Pat. Yopp, faux; F. X. Tarrote, détournement de fonds; Ed. McKeown obtention d'argent sous de faux prétextes; John O'Shea, crime d'inceste; Pat. Mooney et John Hurley, vol sur la personne; A. Aubertin, assaut.

Le 24 mai

Hier les officiers commandant les corps de Montréal se sont réunis. Le général Herbert était présent. Tout le programme de la célébration du 24 mai a été revu. Dimanche le 22, les volontaires se réuniront sur le Champ de Mars, et se rendront aux églises désignées pour assister au service de l'avant-midi. Mardi, le 24, ils devront se présenter de bonne heure à Laprarrie, et après la revue ils marcheront à l'Acadie, où ils seront attachés dans leur camp par un détachement de St Jean. Ces modifications ont été faites parce que le gouvernement a refusé de fournir l'argent nécessaire pour exécuter le premier programme.

Emplacement éprouvé

M. Alphonse Desjardins, sténographe officiel du Hansard de la Chambre des Communes et ex-éditeur des Débats de l'Assemblée législative de Québec, a eu la douleur de perdre en huit jours deux de ses enfants. Samedi le 30 avril, une de ses filles Alice, âgée de 7 ans et six mois, succomba à la diphtérie et à 8 jours d'intervalle, l'un de ses jeunes frères, Alphonse, âgé de 5 ans et 5 mois. Nous offrons nos sincères condoléances à la famille éprouvée.

Mort subite

M. Gaspard Mathieu, hôtelier sur le chemin du Salet, est décédé la nuit dernière. Il a succombé à une violente attaque d'apoplexie. Le défunt était largement connu.

Deux ans punis

La "Hambourg American Packet Coy" a envoyé ce matin un chèque de \$100 au fonds des pompiers pour les services signalés rendus par notre brigade à l'incendie de vendredi soir 1891.

Au Ban de la Reine

Jos. Lavigne, accusé de parjure, etc., a été condamné ce matin à subir son procès aux prochaines assises.

On se rappelle que ce prévenu avait été arrêté pour avoir voté à l'élection de M. O. M. Augé en s'étant servi du nom d'un autre et en ayant fait serment qu'il était l'électeur désigné.

Immigrants

Plus de 600 immigrants sont arrivés de Québec hier soir.

350 immigrants ont été enrégimentés pour le Nord-Ouest et le Manitoba.

Les juifs chez le maire

Une vingtaine de juifs se sont présentés chez le maire, ce matin, afin de lui demander une réduction de licence pour leur commerce de vins.

M. McShane leur a donné le droit de colporter pendant quinze jours gratis et d'ici à ce temps-là, il soumettra un projet au conseil.

Reunion

Les agents d'immobilier ont eu une assemblée hier après-midi sous la présidence de M. C. Simpson pour élire un nouveau bureau.

Les élections ont donné le résultat suivant: Geo. F. Davent, président; M. Charles Holland et Nolan de Lisle, vice-présidents; M. Jas Brown, sec.-trés.; conseillers, MM. George Hyde, R. A. Mathewson, R. Gohier, J. S. Thompson, R. K. Thomas, H. Gordon Strathly.

Des gros numéros

Le défilé accordé aux cochers pour mettre des gros numéros à l'arrière partie de leurs voitures expira ce soir.

Le chef Hughes sera sévère sur ce sujet et tous ceux qui ne se seront pas conformés à ce règlement seront arrêtés sans merci.

Un instrument de \$200

M. Louis Pelouquin, accusé du vol d'un instrument appartenant aux ingénieurs de la corporation, a été honorablement acquitté ce matin.

Le fils de M. Pelouquin avait trouvé certain jour un instrument oublié dans un endroit où avaient travaillé pendant quelques jours les ingénieurs de la ville et l'avait apporté à la maison où il n'y avait personne pour apprécier la valeur de cet instrument.

Cet instrument valait \$300. Nous avons le plaisir d'informer le public que M. L. O. Grothé & Co manufacturiers de cigares à Montréal, et à l'avenue Montcalm, ont repris les affaires dans des conditions particulièrement favorables. Leurs nombreux clients et amis seront heureux d'apprendre cette nouvelle et s'empresseront de les féliciter de leur entrée dans le monde des affaires.

Le comité Mémorandum Le comité Mémorandum aura une réunion vendredi prochain à 8 heures. On prendra des arrangements pour aller rencontrer l'artiste Hébert des arts arrivés.

Vol des papiers M. Ed. Carmody a subi son procès ce matin pour vol d'une montre et d'une somme de \$5 à M. R. Prince.

Il a été trouvé coupable et condamné à subir son procès devant les prochaines assises.

Nomination On annonce que M. Rémi Goy vient d'être nommé à une position lucrative à la douane en remplacement de feu M. John Lewis.

La Chambre n'a siégé qu'une petite demi-heure cet après-midi. Le besogne est retardée par les imprimeurs officiels. Plus de cent milliers de bills ne sont pas encore imprimés.

Le gouvernement ne semble pas, du reste, très pressé de soumettre ses mesures à la députation. Si les affaires continuent à marcher aussi lentement, la session ne sera pas terminée avant la fin de juin.

M. L. CARROU, Secrétaire.

L'AFFAIRE LECLAIR

Le coroner refuse d'accepter le verdict du jury

En prison sur soupçon d'homicide

Le coroner a repris l'enquête hier après-midi, dans l'affaire Leclair. Deux ou trois jurés manquaient à l'appel et ne sont arrivés qu'après que le premier eut été entendu.

Thos Donnelly, maître charretier, est le premier témoin entendu. Il dit que la voiture de Bernier lui appartenait, et que le prisonnier est un bon employé n'ayant pas l'habitude, d'après lui, de se mettre en bois, qu'il avait conscience de lui, et lui donnait toujours son meilleur cheval. Martin Davany est charretier à l'emploi de l'accident il était dans la rue St. Patrice avec sa voiture et venait de faire un tour de la cour, en avant de lui et le charretier de la première voiture descendit pour boire puis continua sa marche avec le conducteur de la seconde voiture. Lorsque la voiture du prisonnier arriva près des chevaux de Leclair, ces derniers se mirent à courir, en gagnant à droite; alors le défunt courut pour aller les arrêter et laisser passer Bernier. La voiture de ce dernier le renversa et il eut la tête écrasée par la roue de sa propre voiture. Bernier ne le voyait pas. La place du conducteur est sur sa voiture.

Guillaume Gravel, le dernier témoin, est charretier pour Donnelly. Il conduisait la voiture qui précéda celle de Bernier. Il allait au petit trot, et il vit le défunt qui avait abandonné sa voiture et marchait dans la rue. Le défunt n'a pas été frappé par la première voiture descendit pour boire puis continua sa marche avec le conducteur de la seconde voiture. Lorsque la voiture du prisonnier arriva près des chevaux de Leclair, ces derniers se mirent à courir, en gagnant à droite; alors le défunt courut pour aller les arrêter et laisser passer Bernier. La voiture de ce dernier le renversa et il eut la tête écrasée par la roue de sa propre voiture. Bernier ne le voyait pas. La place du conducteur est sur sa voiture.

Le coroner demande aux jurés s'ils veulent aller voir le théâtre de l'accident, mais tous sont d'avis que c'est inutile. Puis le coroner fait évacuer la salle, et au bout d'une demi-heure de délibération, les jurés en viennent à cette conclusion: Mort accidentelle causée par la négligence des deux parties.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

LA TEMPERANCE

La fermeture à bonne heure des buvettes

Est assemblée spéciale du conseil

Les diverses sociétés de tempérance de la ville sont en train de faire une agitation en faveur de la fermeture à bonne heure de toutes les buvettes et elles ont présenté des requêtes au conseil municipal à cette fin.

Ce matin, un de nos rédacteurs s'est rendu chez le maire McShane et lui a demandé que le conseil allait s'occuper de cette question.

M. McShane nous a répondu qu'il allait convoquer une assemblée spéciale du conseil pour lundi et que cette question de fermeture à bonne heure des buvettes sera la première chose sur l'ordre du jour.

A cette même séance, on élira un greffier pour remplir la vacance causée par la mort de feu M. Glackmeyer.

LA NAVIGATION

Les dernières nouvelles maritimes

Le transatlantique "Lake Winipeg" de la ligne Beaver, venant de Liverpool, est passé à Martin-River, à 7,30 heures hier matin et arrivera dans notre port demain.

Le steamer "Lake Ontario" est parti de Liverpool pour Montréal samedi avec 250 passagers.

Les pilotes rapportent qu'à l'exception de quelques bouées et balises servant lorsque les eaux sont trop basses tout est correct dans le chemin.

Le transatlantique "Greelan" est passé hier à la Pointe au Père.

Le steamer "Mandalay" est arrivé ce matin avec un cargaison de charbon.

Le transatlantique "Charrington" a levé l'ancre hier pour West Hartlepool.

Il y a actuellement vingt steamers dans le port.

Le transatlantique "Gerona", qui a laissé Québec hier soir, est arrivé à Montréal ce matin.

NECROLOGIE

A St-Isidore, comté de Laprarrie, samedi, le 7, à 11 heures du matin, est décédée Dolle Sophie Lemieux, âgée de 36 ans et 6 mois. Elle a été enterrée hier, lundi, et son corps repose sous le parterre du cimetière où elle aimait tant à orner et parer les autels et où elle venait si souvent adorer son divin Maître dans le St-Sacrement.

A l'appel vigoureux de M. le curé un grand nombre de citoyens sont venus pour payer un tribut à la dette de reconnaissance à la bienfaitrice de leur église et donner ce dernier devoir aux restes mortels d'une ancienne amie de l'éducation.

Elle a légué plusieurs sommes d'argent considérables à diverses œuvres religieuses et à son église, même après sa mort les dons pieux de sa vie.

Trois frères et deux sœurs lui survivent: une de ces dernières est religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal. Elle a payé la dette de la nature et du sang par ses larmes et ses prières et est restée pour la sépulture avec une autre dame religieuse du même Institut.

R. I. P. Communiqué.

La vraie place

La vraie place pour aller prendre un bon petit coup, c'est au restaurant qui vient d'ouvrir M. Plamondon et Laporte, au No 1690 de la rue Notre-Dame, dans l'ancien magasin de chaussures de M. Louis Chevalier.

On trouve à ce nouvel établissement tout ce qu'il y a de mieux en fait de cigares et de boissons.

MM. Plamondon et Laporte comptent un grand nombre d'amis et ils sont un vœulement connus. Il n'y a pas de doute qu'ils recevront tout l'encouragement espéré.

Pour le Nord-Ouest

Une centaine de colons partent ce soir pour la nouvelle colonie de M. l'abbé Morin. Plusieurs d'entre eux possèdent un capital de dix à quinze mille piastres.

La pharmacie Cité

La pharmacie Cité, située dans le local de la rue Notre-Dame, a eu de l'élargissement de cette rue, occupera tout quatre ou cinq mois le local portant le No 46 de la rue Laurier, coin de la rue St. Louis.

A la suite d'un avis de son gendre, Téléphone Bell 1 379.

TELEGRAPHIE

L'ENQUETE CONTRE L'HON. M. MERCIER ET AL

Les procédés à huis-clos

Québec, 19.—L'enquête contre l'hon. M. Mercier et autres se continue devant le juge Chauveau. A l'ouverture de la Cour, le juge a blâmé les avocats parce qu'ils avaient divulgué les procédés qui avaient eu lieu. Les journaux ont empiété la chose en publiant les rapports incorrects.

Les honn. Mercier et Langelier étaient présents, ainsi que M. Ernest Pacaud. Ces messieurs étaient accompagnés par MM. Greenfields, Fitzpatrick, Lemieux et Irvine pour la défense et MM. Dunbar et Langelier pour la poursuite. Une dizaine de témoins attendaient leur tour dans une chambre séparée, et parmi eux MM. Chevalier, Robitaille, président de la Caisse d'Économie et Jos. Boivin, assistant-secrétaire provincial. Les procédés continuent à huis-clos. En dehors, il y a des hommes de police. Les renseignements que les reporters peuvent se procurer, ils les obtiennent au moyen de ruses de guerre qui leur sont connues. C'est ainsi que la voix sonore de M. Greenfields a été entendue du dehors, au moment où il parlait du contrat Langlais, le demandeur comme un contrat parfaitement honnête et une transaction profitable usitée dans les législatures, même à Ottawa.

L'enquête semble avoir toute l'importance d'une commission royale: on y assigne comme témoins des géants et des employés de banque, ainsi que des surintendants de compagnies télégraphiques. On a dit que c'était la défense qui voulait tenir les procédés secrets, mais ce bruit s'est modifié dans les cercles légaux.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier devrait être mis en liberté sous sa caution personnelle, ordonne qu'il soit conduit en prison sous soupçon d'homicide.

Le coroner Jones refuse d'accepter ce verdict, décharge les jurés, et, malgré l'opinion de son député qui croit que le prisonnier